

## Appel à projets de recherches appliquées

# Outils technologiques et environnements numériques dans le champ du handicap

Ouverture le 25 mai 2023

Appel à projets lancé par la Fondation Malakoff Humanis Handicap (Fondation MH Handicap) et la Fondation Internationale de Recherche Appliquée sur le Handicap (FIRAH)

### Sommaire du document

1- Introduction .....	2
2- Ce que l'on entend par la recherche appliquée sur le handicap .....	3
3- Les 6 critères de sélection de l'Appel à Projets.....	4
4- Les spécificités de cet appel à projets.....	7
5- Informations complémentaires.....	9
A. Publics qui peuvent répondre à l'appel à projets.....	9
B. Couverture géographique .....	9
C. Limites de l'appel à projets .....	10
D. Dotation attribuée aux projets sélectionnées et durée.....	10
E. Etapes de sélections et de suivi.....	10
F. Dates concernant l'ensemble du processus de sélection .....	11
G. Dépôt des lettres d'intention et des dossiers complets .....	11
H. Ressources complémentaires .....	11

# 1- Introduction

L'intérêt pour le développement de nouveaux outils technologiques et les environnements numériques<sup>1</sup> est important dans le champ du handicap. Cette « ébullition » technologique et numérique est une source d'opportunité pour les personnes handicapées, car ces nouveaux outils – tablettes, logiciels, robots, applications, sites, intelligence artificielle (IA), etc. – peuvent permettre de compenser certaines incapacités fonctionnelles des personnes handicapées (voir, entendre, parler, se déplacer, se repérer...) mais aussi de contribuer à lever les barrières qu'elles rencontrent dans les environnements physiques et ceux de la communication. Les enjeux sont importants car il s'agit pour certains de ces outils de répondre à des attentes face à une situation de handicap particulière mais aussi de rendre accessible aux personnes handicapées des dispositifs utiles à tous comme le préconisent le design universel, levier de la construction d'une société inclusive.

Dans le champ de la recherche, les récents éléments de synthèse apportés, entre autres, par le Programme Prioritaire de Recherche (PPR) Autonomie soulignent toutefois le peu de travaux sur les questions de recours/non-recours et d'usage/non-usage de ces outils et dispositifs, questions qui restent encore largement à investiguer<sup>2</sup>. Par ailleurs, les nouveaux environnements numériques qui se développent pose de nouvelles questions d'accessibilité pour tous, par exemple celle des sites Web.

L'important et rapide essor de ces nouveaux outils technologiques et de ces nouveaux environnements appelle en effet à se questionner sur :

- la manière dont ils sont conçus : avec et pour les personnes concernées (au-delà d'une sensibilisation des créateurs des outils technologiques) ? ;
- dont ils sont rendus accessibles et désirables : sont-ils « à portée de main » ? accessibles financièrement ? utilisables par les personnes handicapées ? nécessitent-ils un apprentissage ? ;
- de la manière dont ils sont utilisés par les personnes : quel usage ? à quelle fréquence ? dans quel contexte ? ;
- ainsi que de la satisfaction générale qu'en retirent les différents utilisateurs : répondent-ils aux besoins et attentes des personnes ? quel réel impact sur l'autonomie et la participation sociale des personnes concernées ? ;
- ou au contraire, des nouveaux obstacles et de nouvelles formes de discrimination qu'ils peuvent générer ?

Il s'agit donc de mieux comprendre et d'agir sur la manière dont ces outils sont *appropriés individuellement et collectivement*, c'est-à-dire « le processus par lequel l'utilisateur intègre [l'outil technologique] à sa vie quotidienne tout en l'adaptant à sa personnalité et à ses besoins [...] dans le

---

<sup>1</sup> Par outils technologiques et environnements numériques nous incluons les autres termes existants, tels que : dispositifs technologiques, innovations technologiques et numériques, aides techniques, etc. Il peut s'agir d'outils à destination du grand public comme d'outils dédiés aux personnes en situation de handicap.

<sup>2</sup> Voir le [document de synthèse du 1<sup>er</sup> atelier préparatoire](#) de l'appel à projets sur les défis 3 et 4 du Programme prioritaire de recherche (PPR) Autonomie (27 avril 2022).

but d'accroître son autonomie ainsi que sa capacité d'agir (empowerment) vis-à-vis des autres composantes de la société »<sup>3</sup>.

C'est dans ce cadre et pour répondre à ce défi, que la Fondation MH Handicap et la FIRAH lancent un appel à projets thématique visant à sélectionner des projets de recherche appliquée et participative pour **produire des connaissances sur l'accessibilité des environnements numériques et les outils technologiques facilitant l'accès des personnes handicapées à la santé et l'emploi, afin d'étudier les processus de conception participative et universelle de ces nouveaux environnements et outils, leurs usages<sup>4</sup>, ainsi que leur impact pour l'autonomie des personnes concernées.**

Cet appel à projets pourra concerner l'ensemble des outils technologiques et environnements numériques qui facilitent l'accès à la santé et l'emploi des personnes handicapées. Il pourra s'agir de logiciels, d'applications, de robots, d'aides techniques, d'appareils technologiques, de sites, d'intelligence artificielle (IA) etc. Il concernera largement les personnes handicapées quelle que soit la diversité des tranches d'âge (enfants et adultes<sup>5</sup>) et/ou les types et degrés de déficience (physique, sensorielle, intellectuelle, cognitive et psychique).

## 2- Ce que l'on entend par la recherche appliquée sur le handicap

La recherche appliquée obéit **aux règles habituelles de toute recherche scientifique** (éthique, méthodologie, rigueur, évaluation...). Elle a pour but d'apporter des solutions concrètes aux difficultés rencontrées au quotidien par **les personnes handicapées<sup>6</sup> et leurs familles**. Cette recherche doit être le fruit **d'une collaboration réelle, tout au long du processus de recherche, entre les personnes handicapées, leurs familles, les accompagnants, les professionnels, les chercheurs et les concepteurs des outils technologiques et environnements numériques.**

Les résultats de la recherche appliquée doivent être, comme les autres recherches, diffusés par tous les moyens disponibles dans les milieux de la recherche en particulier via des articles scientifiques publiés dans des revues à comité de lecture, en déposant le manuscrit accepté dans des archives ouvertes (HAL).

De plus, les connaissances produites par le projet de recherche devront faire l'objet d'une diffusion **auprès des acteurs de terrain** (les personnes handicapées, leurs familles, les accompagnants et les professionnels, les concepteurs...). Cette diffusion auprès du public non scientifique est indispensable pour que les résultats de la recherche s'appliquent pleinement et améliorent concrètement le quotidien des personnes concernées. Elle se fera dans des langages et avec des supports d'application adaptés aux publics visés.

---

<sup>3</sup> LATZKO-TOTH, Guillaume ; PROULX, Serge. Appropriation des technologies In : Sciences, technologies et sociétés de A à Z [en ligne]. Montréal : Presses de l'Université de Montréal, 2015 (généré le 30 janvier 2022). Disponible sur Internet : . ISBN : 9782821895621. DOI : <https://doi.org/10.4000/books.pum.4256>.

<sup>4</sup> Par usage, nous entendons leur mise à disposition, accès, recours, utilisation, appropriation...

<sup>5</sup> Il s'agit d'adultes hors personnes âgées.

<sup>6</sup> Nous avons choisi d'utiliser le terme « personnes handicapées » utilisé au niveau international dans la Convention relative aux droits des personnes handicapées. Son sens dans ce document est similaire à celui de personnes en situation de handicap (souvent repris par les associations françaises) ou personnes ayant des incapacités (courant au Québec).

**Les acteurs de terrain** peuvent être : les personnes handicapées, leurs proches et les organisations qui les représentent, les professionnels et organisations travaillant dans le domaine du handicap, les prestataires de service et autres organisations intervenant en milieu ordinaire et devant prendre en compte dans leurs activités les personnes handicapées (par exemple les architectes, les enseignants, les entreprises), les décideurs politiques au niveau local, national et international, ainsi que les concepteurs des outils technologiques et environnements numériques.

**Les supports d'application** représentent la mise en forme des résultats et des connaissances produites par la recherche appliquée en produits, services et contenus répondant aux attentes et besoins des personnes handicapées. Ces supports d'application seront adaptés et destinés aux différents acteurs de terrain et utiles pour améliorer leur pratique. Les supports d'application pourront prendre la forme : d'outils de formation, écrits adaptés, vidéos, outils opérationnels...

Découvrez le guide méthodologique pour la réalisation des supports d'application : [Valoriser les résultats de la recherche auprès des acteurs de terrain.](#)

### 3- Les 6 critères de sélection de l'Appel à Projets

Ces 6 critères suivants sont pris en compte pour évaluer et sélectionner les projets de recherche appliquée qui seront proposés.

Chaque porteur de projet doit donc y porter la plus grande attention et présenter son projet en fonction de ces 6 critères qui constituent la trame de la lettre d'intention et du dossier complet. Le présent document, et particulièrement les pages 5 à 8, serviront de guide pour compléter le formulaire de la lettre d'intention et du dossier complet (à télécharger sur le site de la FIRAH).

#### **Critère 1 : L'objectif général du projet**

L'objectif général du projet de recherche, devra s'inscrire dans une dynamique d'accès aux droits pour les personnes handicapées, conformément aux principes de la Convention Internationale relative aux Droits des Personnes Handicapées<sup>7</sup> :

- **Le respect de la dignité intrinsèque, de l'autonomie individuelle y compris la liberté de faire ses propres choix**, et de l'indépendance des personnes,
- **La non-discrimination**,
- **La participation et l'intégration pleines et effectives à la société**,
- **Le respect de la différence** et l'acceptation des personnes handicapées comme faisant partie de la diversité humaine et de l'humanité,
- **L'égalité des chances**,

<sup>7</sup> Retrouver une information complète sur cette convention internationale dans le centre ressources à <https://www.firah.org/la-convention-relative-aux-droits-des-personnes-handicapees.html>

- **L'accessibilité,**
- **L'égalité entre les hommes et les femmes,**
- **Le respect du développement des capacités de l'enfant handicapé** et le respect du droit des enfants handicapés à préserver leur identité.

Ces principes serviront de première grille de lecture dans l'analyse des projets de recherche.

### **Critère 2 : L'originalité du projet, son caractère innovant et son lien avec une ou des problématiques du terrain**

- Il sera nécessaire de préciser un premier état des lieux de la littérature du domaine à étudier.
- La prise en compte des nouvelles approches, de l'évolution des concepts et des changements de terminologie dans le champ du handicap sera recherchée.

Le projet de recherche pourra, si cela s'avère pertinent, préciser les modalités de passage des modes de travail classiques à ceux innovants et inclusifs, en mettant en évidence les questions relatives aux résistances aux changements. L'innovation apparaîtra également dans les modalités de mesure de la qualité de vie, la qualité de la participation sociale, le degré de satisfaction, et l'autodétermination des personnes concernées. L'émergence de l'innovation sera analysée par rapport aux éléments de son contexte particulier en mettant à jour ceux qui ont été porteurs du changement.

- Les projets de recherche devront être décrits en termes de leurs apports à une ou des problématiques identifiées par les acteurs de terrain, en particulier les personnes handicapées, leurs familles et les professionnels qui les accompagnent.

### **Critère 3 : Présentation du porteur de projet et des autres organisations impliquées ainsi que leurs rôles respectifs au sein du projet**

Les projets de recherche participative démontrant un maillage fort et organisé entre les acteurs de terrain (avec une attention particulière pour les personnes handicapées, leurs familles, leurs organisations représentatives et les professionnels) et les chercheurs sont attendus.<sup>8</sup>

Cet ancrage auprès des acteurs de terrain sera démontré par les motivations des organisations impliquées ainsi que leur rôle dans la planification, la réalisation, la diffusion des résultats et l'évaluation du projet de recherche.

Les personnes handicapées, leurs familles et leurs organisations représentatives devront être considérées comme des acteurs de la recherche et non uniquement comme l'objet de celle-ci. Les projets de recherche ciblés sur des problématiques identifiées par les personnes handicapées et leurs familles seront privilégiés. Des preuves tangibles de cette approche participative seront requises par une description de leurs rôles aux différentes phases de la recherche.

Les chercheurs impliqués dans le projet devront être présentés, cela sous-entend que nous souhaitons voir apparaître dans le projet le nom des chercheurs participants, leurs domaines de compétences et

---

<sup>8</sup> Retrouver la méthodologie pour une recherche participative  
<https://www.firah.org/methodologie-pour-une-recherche-participative.html>

les projets de recherche et publications auxquels ils ont participé en lien avec le thème de la recherche proposé. Pour les personnes à recruter dans le cadre du projet de recherche, les noms et leurs domaines de compétence devront également être donnés s'ils sont déjà connus, ou à défaut une description précise de leurs profils et des compétences attendues.

Le porteur de projet et les autres organisations impliquées devront démontrer leur capacité à atteindre leurs objectifs (avec leurs résultats antérieurs) et témoigner de leurs connaissances des problématiques réelles rencontrées par les personnes handicapées et leurs familles.

Enfin, sauf situation particulière expliquée dans le dossier, les équipes contractantes devront inclure un ou plusieurs chercheurs ou enseignants-chercheurs dont la recherche est l'une des missions statutaires.

#### **Critère 4 : La méthodologie et les résultats attendus**

L'hypothèse ou la question de recherche<sup>9</sup> du projet proposé devra être clairement exposée.

Une méthodologie participative de recherche explicite et cohérente sur le plan scientifique est requise. Les résultats attendus seront clairement identifiés.

La méthodologie de recueil de données ainsi que celles concernant l'analyse des données seront présentées.

Les résultats attendus de la recherche ne se limiteront pas à des descriptions ou constatations mais seront susceptibles d'apporter aussi des recommandations, des solutions et des outils concrets et opérationnels pour impulser du changement.

#### **Critère 5 : Les supports et activités réalisés pour transférer les connaissances produites par la recherche**

Une attention particulière sera portée aux supports réalisés pour permettre à la connaissance produite par la recherche d'être transférée autant qualitativement que quantitativement<sup>10</sup>.

Pour une valorisation dans les milieux universitaires et scientifiques, les résultats du projet devront être décrits dans des articles publiés dans des bases de données ouvertes ou dans des revues scientifiques à un comité de lecture et présentés dans des séminaires scientifiques.

En complément de ces articles scientifiques, **le comité d'évaluation portera une grande attention à la réalisation d'autres supports d'application<sup>11</sup> issus du projet de recherche, adaptés et destinés aux**

---

<sup>9</sup> C'est la question que le projet pose et qui est formulée en termes de type de question, de schéma d'étude et de population à l'étude. Mais avant tout, elle doit être pertinente. Il s'agit de répondre aux deux questions suivantes. Quel bénéfice apportera la réponse à la question ? À qui bénéficiera la réponse à la question et de quelle façon ? La réponse à ces deux questions permet d'envisager l'impact potentiel de la question de recherche, en particulier en termes de bénéfice pour les personnes handicapées. Texte adapté de Exercer\_89:Exercer\_89 16/10/09 12:41 Page 144 Méthode Recherche Volume 20 N° 89

<sup>10</sup> Retrouver la méthodologie pour une recherche participative  
<https://www.firah.org/methodologie-pour-valoriser-les-resultats-de-la-recherche.html>

<sup>11</sup> Retrouver une information complète sur les supports d'application réalisés par les recherches soutenues par la FIRAH :  
<https://www.firah.org/fr/resultats-productions-des-recherches-financees.htm>

**différents acteurs de terrain.** Ces supports d'application pourront prendre plusieurs formes<sup>12</sup> : outils de formation, outils vidéos, écrits opérationnels, logiciels, ou tout autre moyen en fonction des besoins des publics concernés pour une appropriation des connaissances.

Ces supports d'application devront être en **libre accès**, sur internet, afin d'être disponibles largement. Ainsi, ces derniers seront attendus en format numérique. Dans cette même perspective, la traduction de ces documents en français et en anglais sera particulièrement appréciée afin de faciliter la diffusion la plus large possible.

Il est demandé au porteur de projet de préciser **comment les acteurs de terrain participeront à la réalisation des supports d'application** qui leur seront destinés.

Les réseaux et autres dispositifs pouvant avoir des effets démultiplicateurs durables dans la diffusion et la valorisation des résultats devront être recherchés et cela en fonction des différents publics cibles.

### **Critère 6 : Le réalisme dans l'adéquation entre objectifs, activités et ressources**

L'adéquation sera recherchée entre les points suivants :

- Le réalisme du projet en termes de moyens (humains, logistiques, matériels), le temps de réalisation et les ressources financières sollicitées,
- Le profil et le temps affecté au projet de l'ensemble des ressources humaines,
- La répartition des ressources financières entre les activités de recherche proprement dites et la réalisation des supports d'application.

## **4- Les spécificités de cet appel à projets**

Cet appel à projets vise à sélectionner des projets de recherche appliquée et participative pour **produire des connaissances sur l'accessibilité des environnements numériques et les outils technologiques facilitant l'accès des personnes handicapées à la santé et l'emploi, afin d'étudier les processus de conception participative et universelle de ces nouveaux environnements et outils, leurs usages<sup>13</sup>, ainsi que leur impact pour l'autonomie des personnes concernées.**

Il pourra concerner l'ensemble des outils technologiques et environnements numériques qui facilitent **l'accès à la santé et l'emploi** des personnes handicapées. Il pourra s'agir de logiciels, d'applications, de robots, d'aides techniques, d'appareils technologiques, de sites, d'intelligence artificielle (IA), etc. Il concernera largement les personnes handicapées quelle que soit la diversité des tranches d'âge (enfants et adultes<sup>14</sup>) et/ou les types et degrés de déficience (physique, sensorielle, intellectuelle cognitive et psychique).

---

<sup>12</sup> Les porteurs de projet sont invités à se rapprocher de professionnels de la communication ou ayant des compétences en pédagogies afin d'être conseillés lors de l'élaboration et de la diffusion des supports d'application. Ces conseils seront notamment d'une grande aide quant à l'accessibilité des informations contenues dans ces supports.

<sup>13</sup> Par usage, nous entendons leur mise à disposition, accès, recours, formation, utilisation, appropriation, etc.

<sup>14</sup> Il s'agit d'adultes hors personnes âgées.

Pour répondre à cet objectif principal, les projets pourront s'inscrire dans l'un et/ou l'autre de ces deux axes :

AXE 1 - La conception participative et universelle des outils technologiques et des environnements numériques ;

AXE 2 - Les usages et satisfaction des outils technologiques et des environnements numériques par les personnes handicapées.

### **AXE 1 – Conception participative et universelle des outils technologiques et des environnements numériques**

La conception universelle est essentielle pour toutes les créations d'outils technologiques et numériques devant répondre à des publics avec des besoins divers et des capacités différentes. La co-création avec les utilisateurs est la pierre angulaire de la conception universelle et le meilleur moyen de concevoir un produit accessible pour les personnes handicapées, en les impliquant dans les processus de conception.

L'accessibilité numérique doit permettre, quant à elle, à tous les utilisateurs d'accéder aux contenus numériques (sites web, documents bureautiques, supports multimédias, intranets d'entreprise, applications mobiles...), quelle que soit sa façon de naviguer. Il s'agit donc de pouvoir percevoir, comprendre, naviguer, interagir avec le web et que les sites soient compatibles avec toutes les technologies d'assistance (lecteurs d'écran, loupes, claviers adaptés, synthèses vocales, etc.). Promouvoir l'accès des personnes aux nouveaux systèmes et technologies de l'information et de la communication, y compris Internet ou services d'urgence, signifie donc l'identification et l'élimination des obstacles et barrières à l'accessibilité, dès la phase de conception.

Les recherches candidates pourront ainsi identifier des méthodes qui permettent la prise en compte des besoins et l'expérience de vie des personnes handicapées lors de la conception d'outils technologiques et numériques. Et cela, à la fois pour des outils s'adressant spécifiquement aux personnes handicapées (exemple : outils de Communication Améliorée et Alternative – CAA) mais aussi pour des outils s'adressant à l'ensemble de la population et devant respecter les normes d'accessibilité pour tous (RGAA) dans le cadre de la conception universelle (exemple : Internet, GPS).

De plus, les recherches pourront identifier et étudier, en amont de la conception d'outils, les situations de handicap vécues par les personnes qui pourraient trouver des réponses via des outils technologiques et numériques. Cette identification pourra se faire par des temps d'observation des situations de vie réelles qui permettront de mettre en évidence des besoins.

A noter, que nous porterons un intérêt particulier aux recherches qui démontreront une conception raisonnée des outils technologiques et numériques, en prenant en compte l'existant ainsi que ses possibilités d'amélioration avant de concevoir un nouvel outil.

### **AXE 2 – Usages et satisfaction des outils technologiques et des environnements numériques**

Les recherches pourront travailler sur les usages des outils technologiques et des environnements numériques par les personnes handicapées et la satisfaction qu'ils en retirent, c'est-à-dire :

- a) A partir de la mise à disposition de ces outils : Comment peut être amélioré leurs accès et leurs recours ? Comment faut-il présenter ces outils pour les faire connaître ?



- b) Au niveau de l'acquisition : Quelles sont les conditions d'obtention ? Quelles aides financières et le reste à charge ? Comment les tester avant de les acquérir ?
- c) Au niveau de l'expérience des utilisateurs sur l'accessibilité de ces outils (ex outils de consultation, navigateurs Web), et *in fine* de l'accessibilité du contenu du Web (en particulier les sites de communication et de démarches publiques)
- d) Sur les conditions permettant leur utilisation : Des formations initiales sont-elles conçues et disponibles pour apprendre à utiliser ces outils (réception) ? Comment améliorer ces processus de réception ?
- e) Et sur leur appropriation et satisfaction : Quelles utilisations sont faites de ces outils par les personnes handicapées ? Dans quel contexte et à quelle fréquence ? Ces outils répondent-ils aux besoins et attentes des personnes handicapées ? Répondent-ils aux utilisations définies initialement par les concepteurs ? Quel est le réel impact sur l'autonomie et la participation sociale ?

De plus, les recherches pourront également interroger les effets du recours et de l'utilisation d'un nouvel outil technologique ou numérique dans l'environnement d'une personne handicapée et de ses proches. De quelle manière l'arrivée de ce nouvel outil va-t-elle redéfinir l'environnement et modifier les façons de faire ? Comment ce nouvel outil s'articule-t-il avec les autres outils qu'une personne peut utiliser ? Comment s'articule-t-il avec l'entourage des personnes ? Quels processus mettre en œuvre pour accompagner ce changement ?

A noter, que des projets de grande qualité hors de ces 2 axes pourraient aussi être retenus s'ils portent sur la production de connaissances sur les dispositifs et outils technologiques et environnements numériques facilitant l'accès des personnes handicapées à la santé et l'emploi, et qu'ils participent à l'étude des processus de conception participative et universel de ces nouveaux environnements et outils, leurs usages, ainsi que leur impact pour l'autonomie de ces dernières.

## 5- Informations complémentaires

### A. Publics qui peuvent répondre à l'appel à projets

**Les porteurs de projet peuvent être :**

- **l'ensemble des organisations de recherche de statut public ou privé,**
- **ainsi que les associations et autres organisations du secteur public ou privé.**

Une personne physique ne peut pas être porteuse du projet, mais peut participer à la recherche.

Dans le cadre de cet appel, l'organisme porteur de projet doit être une entité française. Tout autre organisation provenant d'un autre pays peut être impliqué comme partenaire.

### B. Couverture géographique

Les recherches comparatives ayant des terrains de recherche concernant plusieurs pays, dont la France seront appréciées.

Dans ce cas, le porteur de projet français pourra s'associer à tous types d'organisations situées dans les autres pays pour répondre à cet appel à projets. Cette implication d'entités internationales sera de

nature à favoriser la collaboration internationale. **Le porteur de projet devra alors garantir qu'une partie des terrains de recherche soit en France et que l'ensemble des livrables finaux soient disponibles en langue française** pour pouvoir les valoriser dans les meilleures conditions auprès d'acteurs francophones.

### C. Limites de l'appel à projets

Cet appel à projets peut uniquement soutenir des projets de recherche appliquée et participative. Il ne peut soutenir :

- La mise en œuvre de l'action proprement dite dans le cadre de projet de recherche-action. Toutefois, cet appel pourra financer la partie recherche d'une recherche-action ;
- La création ou le fonctionnement d'établissements et services sociaux et médico-sociaux ;
- L'aide directe à une personne handicapée particulière ;
- Les projets de recherche liés aux mécanismes des maladies (visant à établir une prévention, un diagnostic ou un traitement des déficiences).
- Les projets de recherche et développement (R&D) ou tout autre recherche ayant un but lucratif.

### D. Dotation attribuée aux projets sélectionnés et durée

Le montant apporté aux projets sélectionnés sera de **100 000 euros maximum** par projet. Les projets ayant réuni l'ensemble du financement nécessaire seront privilégiés. Enfin ces projets devront se dérouler sur une période de **2 ans maximum**.

### E. Etapes de sélections et de suivi

Tous les postulants dont les lettres d'intention seront retenues, seront invités à transmettre un dossier complet du projet. D'éventuelles recommandations pourront être formulées à la suite des lettres d'intention afin de guider le porteur de projet dans l'élaboration du dossier complet. La prise en compte de ces recommandations sera un facteur clef dans la sélection finale des dossiers complets.

A la suite de la sélection du dossier complet, les porteurs du projet seront le contact privilégié de la FIRAH et particulièrement pour les étapes suivantes :

- Signature d'une convention entre l'organisme du porteur de projet et la Fondation ;
- A mi-parcours de la recherche : rédaction d'un rapport intermédiaire narratif et financier et réalisation d'un dossier documentaire (<https://www.firah.org/fr/revue-de-litterature.html>) ;
- Aux termes de la recherche : rédaction d'un rapport final narratif et financier et réalisation des supports d'application<sup>15</sup> ;
- Elaboration d'une stratégie de communication commune pour diffuser les résultats de la recherche (une page dédiée à la recherche, ses résultats et ses supports d'application sera créé

---

<sup>15</sup> <https://www.firah.org/fr/guides-m-thodologiques.html>

sur le site de la FIRAH : <https://www.firah.org/fr/resultats-productions-des-recherches-financees.html>).

Les rapports intermédiaires et finaux ainsi que l'ensemble des livrables seront examinés pour vérifier leurs adéquations avec les éléments présentés dans le dossier complet et la convention.

## F. Dates concernant l'ensemble du processus de sélection

Mise en ligne de l'appel à projets : 25 mai 2023.

Clôture de la réception des lettres d'intention : 25 septembre 2023 inclus, à minuit (heure de Paris).

Annonce des lettres d'intention présélectionnées aux porteurs de projets : 19 décembre 2023.

Clôture de la réception des dossiers complets : 25 mars 2024, inclus, à minuit (Heure de Paris).

Annonce des dossiers complets sélectionnés aux porteurs de projets : 28 juin 2024.

## G. Dépôt des lettres d'intention et des dossiers complets

La lettre d'intention et le dossier complet seront réalisés **uniquement avec les formulaires prévus à cet effet** disponibles sur le site de la Fondation ([www.firah.org](http://www.firah.org)) dans l'onglet Appel à Projets.

Un guide de rédaction de la lettre d'intention et du dossier complet accompagnent les formulaires pour vous aider à les compléter.

Les formulaires devront être envoyés avant la clôture de réception par mail à l'adresse suivant ; [firah@firah.org](mailto:firah@firah.org)

**A noter que les formulaires seront considérés comme déposés et soumis à l'appel à projets uniquement par la réception d'un accusé de réception par mail.** L'accusé de réception attribue un numéro de suivi du projet à maintenir pour les échanges futurs. En cas de non-réception de l'accusé de réception sous les 36h après la date d'envoi du formulaire, nous vous invitons à nous contacter par mail ([virginia.lecach@firah.org](mailto:virginia.lecach@firah.org)) ou téléphone 07 65 80 35 46.

## H. Ressources complémentaires

Pour accéder à d'autres informations et mieux comprendre le type de projets qui sont attendus dans le cadre de cet appel à Projets, nous vous invitons à consulter les [résultats et productions des recherches soutenues \(site de la FIRAH\)](#).

La FIRAH met également à votre disposition des [outils \(site de la FIRAH\)](#) et pour le transfert de connaissances des [guides méthodologiques \(site de la FIRAH\)](#) :

- Le "Guide méthodologique pour la réalisation de supports d'application en format vidéo".
- Le "Guide méthodologique pour la réalisation d'espaces multimédias".
- Le "Guide pour la réalisation de supports d'application".